



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : mines et carrières

Question écrite n° 32276

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser les délais de parution des décrets d'application de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998 portant extension partielle et adaptation du code minier aux départements d'outre-mer. La préparation de ces décrets met en oeuvre des consultations locales qui se sont déroulées ces derniers mois. Sur place, ces décrets sont très attendus. Il conviendrait que les administrations concernées puissent disposer rapidement de ces textes, notamment des règlements relatifs à la délivrance de titres miniers.

Texte de la réponse

Trois décrets sont prévus pour l'application de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998 portant extension partielle et adaptation du code minier aux départements d'outre-mer (DOM). Le premier s'applique exclusivement aux autorisations d'exploitation et regroupe l'intégralité des dispositions applicables à ce nouveau titre minier, notamment toutes les règles de procédure. Le deuxième procède à l'adaptation aux DOM du décret du 19 avril 1995 relatif aux titres miniers et comporte plus particulièrement les dispositions concernant les permis d'exploitation et la commission départementale minière. Le troisième a pour objet d'étendre et d'adapter aux DOM le décret du 9 mai 1995 relatif à l'ouverture des travaux miniers et à la police des mines. Les consultations locales se sont déroulées ces derniers mois et les résultats de ces consultations ont été communiqués en mai aux services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui, après analyse des observations présentées, ont apporté des améliorations aux projets, lesquels ont été examinés par le conseil général des mines au mois de juin. Les trois décrets vont prochainement être soumis aux consultations interministérielles en vue d'une transmission au Conseil d'Etat à l'automne prochain. Il y a donc lieu de considérer que ces textes seront publiés au Journal officiel avant la fin de l'année, en précisant toutefois que deux d'entre eux - le premier et le troisième mentionnés ci-dessus - doivent être examinés par des organismes qui ont à connaître tout projet ayant des incidences sur l'eau.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32276

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4058

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5043